

AMIANTE ENCADRANT SS4

AMIASS4_ENCA

PROGRAMME 2023

Réaliser des opérations d'entretien et de maintenance sur des matériaux susceptibles d'émettre des fibres d'amiante (sous section 4)

Délai d'accès formation : inscription 15 jours avant le début de la formation.

Objectifs

- Être capable d'appliquer un mode opératoire
- Savoir alerter en cas d'anomalie
- Connaître et mettre en œuvre les procédures de décontamination



Public Visé



Personnel d'encadrement technique ou personnel d'encadrement de chantiers, tels que définis dans l'arrêté du 22.12.2009 pour des travaux liés à l'activité et à l'intervention sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante.



Jours



Les stagiaires ou leur employeur devront, préalablement à l'entrée en formation, avoir fourni au CTFPA une attestation sur l'aptitude médicale du stagiaire.

Parcours pédagogique

Les propriétés de l'amiante et les risques pour la santé

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
- Connaître les régions comportant des terrains amiantifères
- Produits susceptibles de contenir de l'amiante : localisation et identification

La prévention du risque amiante ; équipements de protection

- Notices de postes, méthode de travail, procédures opératoires et enregistrements des opérations
- Les principes de ventilation et de captage de poussières
- Choix, utilisation et maintenace des équipements
- Durées maximales d'intervention en zone confinée
- Procédure de conditionnement d'étiquetage et de stockage et d'évacuation des déchets
- Gestion de situations d'urgence ou situations anormales

Savoir établir et mettre en oeuvre des mesures de prévention

Consignes et informations à transmettre aux opérateurs

Savoir définir des procédures et des modes opératoires adaptés aux interventionss

Méthode de réduction d'émission des fibres

Procédures de décontamination

Procédures d'entrée et de sortie de zones

Mise en oeuvre des protections collectives et individuelles

Rédaction des notices de poste

Tracer des opérations

Informer et former les opérateurs de chantier

Consignes et informations à transmettre aux opérateurs

Conduite à tenir en cas de situation anormale ou d'urgence (accidents, malaises, intoxication, incendie...)

CTFPA - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73 31 00647 31

Version: AMIASS4ENCA-20230630





Méthodes et moyens pédagogiques

Formation présentielle :

Alternance de cours théoriques et d'exercices écrits et pratiques

Power point et vidéo projecteur

Evaluation théorique : QCM Evaluation pratique en situation

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur expérimenté et habilité

Méthodes et modalités d'évaluation

- Evaluation théorique : QCM Evaluation pratique en situation
- Fiche d'évaluation
- Attestation de formation
- Nombre de stagiaire formé en 2021 : 3
- Taux de satisfaction 2021 : 93.69 %

Modalités d'Accessibilité

Avant toute entrée en formation, l'entreprise doit informer le CTFPA de la présence d'une personne en situation de handicap, à minima 15 jours avant le début de l'action de formation.

Le cas échéant, le CTFPA aura le délai suffisant pour vérifier sa capacité d'accueil en fonction du type de handicap et pourra orienter l'entreprise vers des organismes spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par Stagiaire): 1 360.00 €

> Intra (Par Jour): **Nous consulter**

Effectif

De 5 à 12 Personnes

CTFPA - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73 31 00647 31



Centre Technique et de Formation des Professionnels de l'Artisanat